



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 9 novembre 2020.

Durée	No	Sujet	Objet
	I -	Ouverture de la séance à 18h52.	
Résolution #CÉ 20/21-06	2-	Secrétariat et présences a) Présences et quorum Sont présents(es) : Josiane Arsenault-Dubé, parent Julie Châteauneuf, enseignante Lydia Desmarteau, parent David Gagnon, parent Johanne Le Blanc, directrice Émilie Lupien-Durocher, enseignante Joey Melançon, enseignante Sonia Poliseno, technicienne du service de garde Guylaine Thivierge, parent Janie Tremblay-Pitre, enseignante Nadia Turcotte, parent Absences : Rébecca Allard, parent	Constat

Durée	No	Sujet	Objet				
Résolution #CÉ 20/21-07	3-	Adoption de l'ordre du jour Il est proposé, par madame Émilie Lupien-Durocher, et il est résolu: QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté : 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Nomination d'un(e) vice-président(e) du conseil d'établissement 5. Parole au public 6. Mot de la présidente 7. Mot de la direction 8. Approbation et suivis du procès-verbal du 17 juin 2020 <table><tr><th>POINTS DE DÉCISIONS :</th><th>POINTS D'INFORMATION</th></tr><tr><td> 9. Suivi du comité photo 10. Évaluation plan de lutte 11. Évaluation du projet éducatif 12. Ajout de journées pédagogiques </td><td></td></tr></table> 13. Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'Amitié 14. Parole à la responsable du service de garde 15. Parole au représentant du comité de parents 16. Parole aux membres 17. Parole à la présidente 18. Parole à la direction 19. Parole au public 20. Levée de la séance Adopté à l'unanimité.	POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION	9. Suivi du comité photo 10. Évaluation plan de lutte 11. Évaluation du projet éducatif 12. Ajout de journées pédagogiques		Adoption
POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION						
9. Suivi du comité photo 10. Évaluation plan de lutte 11. Évaluation du projet éducatif 12. Ajout de journées pédagogiques							
	4-	Nomination d'un(e) vice-président(e) du conseil d'établissement : Madame Johanne Le Blanc fait un bref résumé de la fonction de vice-président(e) de conseil d'établissement. En fait, la personne qui sera élue à cette fonction devra s'acquitter des tâches de la présidente, dans le cas où celle-ci est absente ou destituée de ses fonctions. Monsieur David Gagnon se propose au titre de vice-président du conseil d'établissement. Considérant qu'aucun autre membre ne pose sa candidature à la vice-présidence, monsieur David Gagnon est élu par acclamation à ce poste pour l'année scolaire 2020-2021.	Élection				

Durée	No	Sujet	Objet
	5-	Parole au public : Rien à ajouter.	Information
	6-	Mot de la présidente Madame Josiane Arsenault-Dubé remercie l'assemblée de leur présence à la présente séance.	Information
	7-	Mot de la direction Madame Johanne Le Blanc souhaite la bienvenue aux membres	Information
Résolution #CÉ 20/21-08	8-	Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2020 L'adoption du procès-verbal est proposée par monsieur David Gagnon. Adopté à l'unanimité. En suivi du point 10, madame Émilie Lupien-Durocher affirme être toujours en évaluation des différentes options proposées en ce qui concerne la possibilité de faire affaire avec une compagnie qui offre un service "clé en main" pour la vente de produits aux couleurs des Patriotes. Il faut considérer que la marge des profits serait nettement inférieure. Madame Lupien-Durocher sera en mesure de revenir sur ce sujet lors d'une séance ultérieure.	Adoption
	9-	Suivi du comité photo Tel que convenu, la prise des photos scolaires a eu lieu le 24 septembre dernier. Avec l'aide des bénévoles présentes, le tout s'est déroulé rondement. Les commentaires des parents quant à la qualité des photos sont plutôt mitigés. Toutefois, selon madame Lupien-Durocher qui a en main le forfait photo se son enfant, le produit final est intéressant et elle en fait un constat positif. Pour ce qui est des photos de groupes (photos individuelles des élèves et des enseignants(es) disposées en mosaïque) elles sont présentement en cours de production.	Information
	10-	Évaluation plan de lutte Madame Le Blanc rappelle aux membres que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est bâti et libellé selon toutes les situations possibles et susceptibles d'être observées au sein de la vie scolaire, tant pour l'intimidé que pour l'intimidateur. Comme le document légal du plan de lutte contre l'intimidation et la violence date de 2014-2015, il était pertinent et essentiel de procéder à son évaluation afin de le	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
		reconduire ou le modifier avant d'en faire l'adoption. Madame Le Blanc rappelle, qu'à ce jour, aucune situation d'intimidation à proprement dit n'a été observée à l'école de l'Amitié. En ce sens, l'essence première du document existant est toujours valable et appropriée. Les dates seront donc modifiées et les objectifs "à venir" seront modifiés pour "fait". Adopté à l'unanimité. Le document Plan de lutte contre l'intimidation et la violence sera placé sur le site internet de l'école.	
Résolution #CÉ 20/21-09	II-	Évaluation du projet éducatif Madame Le Blanc informe les membres que, considérant la situation provoquée par la suspension des cours lors du confinement (Covid-19) de mars 2020, une demande auprès du ministère a été faite dans le but d'obtenir une dérogation quant à l'obligation de procéder à l'évaluation du projet éducatif, ce qui a été refusé. Au gré des discussions, les membres de l'assemblée en viennent au constat qu'il est impertinent de procéder à l'évaluation du projet éducatif, considérant que la baisse observée (situation initiale vs situation actuelle) n'est aucunement représentative de la situation réelle, la pandémie affectant les résultats observés. En effet, la tendance observée depuis les cinq dernières années consiste en une baisse considérable des résultats scolaires en fin de deuxième étape, mais suivie d'une amélioration tout aussi importante de ceux-ci lors de la dernière étape. Par contre, les conséquences encourues par le confinement du printemps dernier créent une absence des résultats de fin d'année et des examens du ministère pour l'année scolaire 2019-2020. Par conséquent, la quasi-totalité des atteintes des objectifs à atteindre qui ont un lien direct avec les résultats scolaires finaux s'en trouvent biaisés et non-représentatifs. Toutefois, il est à noter que les objectifs 4 et 4.1 en lien avec "Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire" en offrant un milieu de vie favorisant le développement global de nos élèves sont pleinement atteints. Madame Josiane Arsenault-Dubé émet la possibilité que le CÉ se prononce contre l'évaluation du PEVR, considérant la non-pertinence de cette action. Monsieur David Gagnon se propose pour amener ce point lors de la prochaine séance du comité de parents, avant la date butoir de la remise de l'évaluation, soit le 30 novembre 2020. En conclusion, les membres de l'assemblée s'entendent sur la marche à suivre dans le cas où l'évaluation de ce document qui a court légal s'avèrerait essentiel; Tel que précédemment annoncé, les membres doivent évaluer, au moyen de jetons de couleur (verts, jaunes, rouges) l'atteinte de chacun des objectifs du projet éducatif qui leur est présenté. Par conséquent, les objectifs 1, 2.2, 2.2, 3.1, et 3.2 se verront attribuer la couleur jaune, alors que les objectifs 4 et 4.1 se verront attribuer un jeton vert. Par	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
		ailleurs, tous s'entendent sur le fait d'y joindre une lettre pour afficher leur désaccord quant à la pertinence et la représentativité de procéder à cet exercice. Adopté à l'unanimité	
Résolution #CÉ 20/21-10	12-	Ajout de journées pédagogiques La direction rappelle aux membres que, tel que mentionné lors de l'annonce ministérielle, 3 journées pédagogiques supplémentaires seront ajoutées au calendrier scolaire 2020-2021, afin de pallier au manque de temps de planification alloué aux enseignants(es). D'ores et déjà, on peut officialiser les dates des 2 premières journées pédagogiques, soit le 14 décembre et le 6 janvier. Selon les discussions en cours, la troisième journée pédagogique devrait être au retour de la semaine de relâche. Tel qu'annoncé par le ministère, aucun frais ne sera chargé aux parents qui utiliseront le service de garde de l'école. Afin d'assurer un service adéquat (gestion du personnel, respect des bulles) madame le Blanc propose d'offrir un horaire modifié des heures d'ouverture du service de garde; 8h à 17h. Madame Josiane Arsenault-Dubé propose l'horaire modifié pour le service de garde lors des trois journées pédagogiques ajoutées au calendrier scolaire. Adopté à l'unanimité.	Adoption
	13-	Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'Amitié Madame Johanne Le Blanc souligne la capacité d'adaptation admirable des parents des élèves, considérant la situation exceptionnelle à laquelle ils doivent s'accommoder en lien avec la Covid-19. En effet, contrairement aux situations observées dans d'autres écoles du secteur, les parents respectent les nouvelles règles en vigueur, sans tenter de les négocier ou de s'y opposer. Elle en profite pour féliciter à nouveau l'ensemble de l'équipe-école qui travaille fort dans ce contexte fort particulier. Mesdames Josiane Arsenault-Dubé et Lydia Desmarteau abondent également dans ce sens en mentionnant toutes les initiatives de l'équipe-école qui visent à rendre la vie scolaire agréable malgré tout. Madame Nadia Turcotte applaudit également les initiatives de l'équipe pour se réinventer et raviver le sentiment d'appartenance des élèves. Madame Josiane Arsenault-Dubé approuve le service de "popotte roulante" offert par madame Sylvie Fournier qui passe dans les classes du troisième cycle pour offrir des collations aux élèves.	Information
	14-	Parole à la responsable du service de garde Madame Sonia Polisenio mentionne à l'assemblée que, faute de temps, elle n'a pas été en mesure d'apporter les quelques changements	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		annoncés dans le document de régie interne du service de garde. Le tout sera présenté lors de la prochaine séance du CÉ.	
	15-	Parole à la représentante du comité de parents Monsieur David Gagnon informe les membres qu'il a assisté aux deux dernières séances du comité de parents, les 1 ^{er} et 29 octobre. Des élections ont élu monsieur Normand Boisclair en tant que commissaire de district et de président du comité de parents et madame Anne-Martine Jeandonnet en tant que protectrice de l'élève.	Information
	16-	Parole aux membres Rien à ajouter.	Information
	17-	Parole à la présidente Rien à ajouter.	Adoption
	19-	Parole à la direction Madame Le Blanc remercie les membres pour leur présence.	Information
Résolution #CÉ 20/21-11	20-	Levée de la séance Il est proposé par madame Julie Châteauneuf et il est résolu : Que la séance soit levée à 20h07. Adopté à l'unanimité.	Adoption

Josiane Arsenault-Dubé
Présidente

Johanne Le Blanc
Directrice

Guylaine Thivierge
Secrétaire